



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Finances locales

Question écrite n° 36077

### Texte de la question

M Henri Michel attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les mesures qui pourraient être retenues pour venir en aide aux communes qui desirent accroître leur patrimoine forestier en acquérant des propriétés en vente. Il lui demande s'il compte mettre en place des dispositions visant à favoriser ce type d'acquisition.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les communes desirant accroître leur patrimoine forestier en acquérant des propriétés en vente seront susceptibles de bénéficier, pour ces acquisitions, de subventions de l'Etat en 1991. En effet, une somme de cinq millions de francs a été inscrite à cette fin, en loi de finance initiale, sur le chapitre 61-44, article 31, du budget du ministère de l'agriculture et de la forêt.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Henri](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36077

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 novembre 1990, page 5369